



A.S.A. LOZERE
1Bis Bd Théophile Roussel
B.P. 11
48001 MENDE CEDEX
Tél : 04 66 65 31 56
Fax: 04 66 49 05 02
www.asalozere.org

43^{ème} RALLYE REGIONAL « ESCULAPE »

27 et 28 juin 2009

REGLEMENT PARTICULIER

AUTOMOBILE CLUB MEDICAL DE FRANCE
ACMF / ASSISTANCE + DEPANNAGE

74, avenue Kléber – 75116 PARIS
Tél : 01-47-04-31-30 - Fax : 01-47-55-43-97

SOMMAIRE

PROGRAMME

REGLEMENT PARTICULIER

- Article 1** ***Organisation :***
Définition – Comité d’organisation – Officiels
Éligibilité – Permanence du rallye – Vérifications
- Article 2** ***Assurances***
- Article 3** ***Concurrents et pilotes :***
Demande d’engagement – Inscription
- Article 4** ***Véhicules et équipements :***
Groupes admis – Assistances
- Article 5** ***Publicité***
- Article 6** ***Sites et infrastructures :***
Description – Reconnaissances
- Article 7** ***Déroulement de l’épreuve***
- Article 8** ***Pénalités***
- Article 9** ***Classements***
- Article 10** ***Prix et coupes***

PROGRAMME

Mercredi 20 mai 2009	Parution du règlement Ouverture des engagements
Samedi 13 juin 2009	Distribution de l'itinéraire et des horaires Ouverture des reconnaissances
Lundi 15 juin 2009	Clôture des engagements
Samedi 27 juin 2009	Vérification des documents et des véhicules Documents : Centre Culturel – Place du Foirail Véhicules : Place du Foirail Groupes R, A/FA : de 14 h 00 à 15 h 00 Groupes N/FN : de 15 h 00 à 16 h 00 Groupes F2000, GT : de 16 h 00 à 17 h 30 Parc fermé à la suite des vérifications des véhicules 19 h 00 : 1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs Centre Culturel. 20 h 00 : Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et des horaires de départ
Dimanche 28 juin 2009	- 8 h 00 Départ de la 1 ^{ère} voiture, Place du Foirail - 15 h 12 Arrivée prévue de la 1 ^{ère} voiture, Place du Foirail - 17 h 00 Affichage du classement - 18 h 00 Remise des prix

Les articles non repris dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive de la Lozère organise les 27 et 28 juin 2009, avec le concours de l'Automobile Club Médical de France le 43^{ème} Rallye Régional «ESCUAPE».

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA, sous le permis d'organisation n° du .

Comité d'Organisation :

Président : Sébastien PIC

Membres : Philippe ARGILIER, Lionel ANDRE, Brice AUSSET, Cédric GINIER, Claude MARY, Francis MONTY, Jacques PAOLI, Sabine PAULHAN, Bernard PIC, Thierry RESSOUCHE, Guillaume SALLES.

Secrétariat du Rallye :

A S A L – 1 Bis, Boulevard Théophile Roussel – 48000 MENDE

Téléphone : 04 66 65 31 56 – Télécopie : 04 66 49 05 02

Adresse Postale : ASAL – B.P. 11 – 48001 MENDE Cedex

Site internet : www.asalozere.org

Permanence du Rallye :

- Jusqu'au vendredi 26 juin au siège de L'ASA Lozère

- Du samedi 27 juin à 13 h 30 au dimanche 28 juin 17 h 30 au Centre Culturel, place du Foirail à St CHELY D'APCHER

1.1 – Officiels :

Commissaires Sportifs : Président : Jean-Pierre CHARDOUNAUD
Membres : Thierry LE FOLL
Sébastien ROL

Directeur de course : Lorian TOSI

Directeurs de course Adjoins : Patrick BOUTEILLER
Michel CAMMAN

Directeurs de course délégués aux ES : Claude MARY
Jacques PAOLI

Commissaires techniques : Michel LE BORGNE
Michel MOLINES
Jean-Pierre ROLLAND

Chargés des relations avec les concurrents : Claude CHARDOUNAUD
Gérard DURAND

1.2– Eligibilité :

Le 43^{ème} Rallye Régional «Esculape» compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes,
- Le Championnat des Rallyes du Comité Régional Languedoc-Roussillon,
- Le Challenge ASA Lozère

1.3– Vérifications :

Les concurrents devront se présenter aux vérifications administratives puis techniques à l'heure fixée par l'organisateur soit :

Groupe R, A/FA :	de 14 h 00 à 15 h 00
Groupe N/FN :	de 15 h 00 à 16 h 00
Groupe F 2000 et GT :	de 16 h 00 à 17 h 30.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage HERMET (station TOTAL) – Avenue Pierre Pignide à St Chély d'Apcher
Le tarif Horaire est fixé à 45 €ht

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 – Demande d'engagement – Inscriptions :

Toute personne qui désire participer au 43^{ème} Rallye Régional «Esculape» doit adresser au secrétariat de l'ASA Lozère, BP 11 48001 Mende Cedex, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 15 juin 2009, (le cachet de la poste faisant foi).

Le nombre d'engagés est limité à 120 véhicules.

3.1.12 – droits d'engagement.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 240 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 480 €

3.1.13 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, des photocopies de la carte grise du véhicule des licences et des permis de conduire de chaque membre de l'équipage.

3.2 - Equipages

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3 – Ordre de départ :

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 : VEHICULES ET EQUIPEMENTS.

4.1 – Véhicules admis :

En Coupe de France régionale : N/FN, R, A/FA, F2000, GT de série
N et A limités a 2500 cm3.

ARTICLE 5 : PUBLICITE.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : SITE ET INFRASTRUCTURES.

6.1 - Description :

Le 43^{ème} Rallye Régional «Esculape» représente un parcours de 114 kms. Il est divisé en trois sections. Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,4 kms entièrement sur asphalte.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5 :	(3 fois) 3,800 km
ES 2, 4, 6 :	(3 fois) 8,000 km

L'itinéraire et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le samedi 13 juin à partir de 10 h 00, Place du Foirail à St Chély d'Apcher.

6.2 – Reconnaissances :

Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le Code de la Route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que **4 passages maximums** par épreuves spéciales, limités dans le temps au :

Samedi 14 juin de	10 h 00 à 18 h 00
Dimanche 15 juin de	10 h 00 à 18 h 00
Samedi 21 juin de	9 h 00 à 14 h 00

Deux autocollants «reconnaissance» à apposer sur chaque vitre latérale arrière du véhicule ainsi qu'un carnet de contrôle qu'ils devront présenter au départ et arrivée des ES ; Ceci seront remis avec l'itinéraire.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.1 – Dispositions générales relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route :	chasuble jaune
Chef de poste :	chasuble orange

ARTICLE 8 : PENALITES - RECLAMATIONS – APPELS.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT.

Conforme au règlement standard FFSA.

Les concurrents désirant participer au classement «Esculape» devront le signaler lors des vérifications des documents et présenter une justification de leur appartenance au corps médical ou paramédical.

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES.

Classement SCRATCH :

au 1^{er} : 250 € au 2^{ème} : 170 € au 3^{ème} : 135 €

Classement par GROUPE :

au 1^{er} : 240 € au 2^{ème} : 130 € au 3^{ème} : 75 €

(Si moins de 20 partants dans le groupe seuls les deux premiers prix seront attribués).

Classement par CLASSE :

au 1^{er} : 240 €
au 2^{ème} : 120 € si plus de 5 partants
au 3^{ème} : 75 € si plus de 9 partants
au 4^{ème} : 60 € si plus de 12 partants.

Si 4 partants ou moins, seul le premier prix sera distribué et il sera de 120 €

Classement FEMININ :

au 1^{er} : 240 €
au 2^{ème} : 120 € si plus de 3 équipages partants.

Les prix au groupe et à la classe ne sont pas cumulables.

Coupes :

De nombreuses coupes récompenseront les concurrents.
Un commissaire sera également récompensé.

Remise des prix :

La remise des prix se déroulera le dimanche 28 juin à 18 h 00 à Saint Chély d'Apcher.